



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 – Fax 02 51 07 85 99

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 9 juillet 2020 et a :

- ☛ décidé de valider le projet de convention tripartite entre la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, la commune de Saint Martin-des-Noyers et Géo Vendée, ayant pour objet la publication en open data des bases adresses et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant. L'ouverture des données publiques consiste, pour les administrations, en la mise à disposition de façon libre et gratuite de données brutes produites ou reçues dans le cadre d'une mission de service public pour permettre leur réutilisation et la production par exemple de nouveaux services aux usagers.
- ☛ décidé d'approuver l'état des redevances dues par GRDF pour l'année 2020 au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel, pour un montant total de 468 € et au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz pour l'année 2020 pour un montant de 133 €.
- ☛ décidé d'approuver l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables, dressé et certifié par Monsieur Le Trésorier Principal de la Roche Pays Yonnais et Essartais, pour la somme globale de 60.95 € sur les budgets 2009, 2010 et 2015. Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.
- ☛ décidé d'attribuer le marché relatif à l'exécution des travaux de grosses réparations de voirie – année 2020, au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'entreprise **EIFPAGE ROUTE SUD OUEST** pour un montant de 27 981,00 € H.T., soit 33 577,20 € T.T.C.
 - de retenir une variante pour la route des Fontaines à la Petite Goupillière (enrobé). Le montant supplémentaire à l'offre de base est de 10 267,00 € H.T.
 - De retenir la réfection des trottoirs pour la rue de la Moinerie. Ces travaux étaient prévus en prestation supplémentaire éventuelle lors de la consultation. Le montant supplémentaire à l'offre de base est de 6 339,00 € H.T.
soit un marché global de 44 587.00 € H.T. – 53 504.40 € T.T.C.
et autorisé Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue, aux conditions financières évoquées ;
- ☛ approuvé la convention n° L.RN.246.20.002 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'opération de rénovation d'éclairage Salle les Noyers PL 018-009 et 018-010, fixant la participation de la commune à 50 % du montant des travaux, estimé à 2 972,00 euros H.T. soit 1 486,00 euros H.T. et autorisé Monsieur le Maire à la signer.
- ☛ autorisé Monsieur le maire à signer une convention de servitude, sur la parcelle cadastrée section ZT 28, située au lieu-dit « le Fraigne », propriété de la commune et une mise à disposition du terrain pour environ 142 m².

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 31 juillet 2020.

Le Maire,

Signé Christophe GOURAUD



A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.